

| |
|-------------------------|
| DEPARTEMENT |
| LOIRE ATLANTIQUE |
| CANTON |
| SAINT NAZAIRE 2 |
| COMMUNE |
| TRIGNAC |

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de TRIGNAC,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, modifié par l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015,

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R.134-3 à R 134-32,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Une enquête publique se déroulera du jeudi 28 juillet 2022 à 9h00 au vendredi 12 août 2022 à 17h00 à la Maire de Trignac dans le cadre du projet de régularisation du domaine public suivant :

- D'une partie de l'avenue Auguste Renoir, avenue Eugène Delacroix, rue Marie Laurencin et rue Jean-Baptiste Corot logeant les parcelles AY n°950, 951, 952, 953, 949, 954 et 955.

ARTICLE 2 : Monsieur René PRAT, retraité de l'Armée est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

ARTICLE 3 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du Maire est publié par voie d'affichage (art. R 141-5 du Code de la voirie) sur le site concerné par l'enquête publique, et éventuellement par tout autre procédé.

L'avis sera également affiché à la porte de la mairie de Trignac au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier de l'enquête publique seront déposées pendant quinze jours consécutifs du 28 juillet 2022 au 12 août 2022 à 17h00 à la mairie de Trignac-11 place de la mairie-44570 Trignac. Le public pourra prendre connaissance des pièces des dossiers aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier sera également consultable, durant la période de l'enquête, sur le site internet de la commune (www.mairie-trignac.fr).

ARTICLE 5 : Les observations ou propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire Enquêteur, à la mairie de Trignac. Elles pourront également être adressées par correspondance à la mairie de Trignac - 11 place de la mairie 44570 Trignac - à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse mail enquetepublique2022@mairie-trignac.fr

Pour être recevables les observations du public, quelque soit le moyen de dépôt, devront être reçues pendant la durée stricte de l'enquête et au plus tard le vendredi 12 août 2022 à 17h00.

ARTICLE 6 : Monsieur le Commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Trignac :

- Le jeudi 28 juillet 2022 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 12 août 2022 de 14h00 à 17h00

A l'expiration du délai d'enquête, Monsieur le Commissaire Enquêteur procédera à la clôture du registre d'enquête et transmettra, dans un délai d'un mois, le dossier à Monsieur le Maire de Trignac. Il y joindra son rapport relatant le déroulement de l'enquête et ses conditions motivées, en précisant s'il est favorable ou non aux projets de déclassements.

**ARRETE MUNICIPAL
RELATIF A
L'OUVERTURE D'UNE
ENQUETE PUBLIQUE
DE REGULARISATION
DU DOMAINE PUBLIC
DE VOIRIE**

ARTICLE 7 : Le montant des frais et indemnités afférents à cette enquête sera à la charge de la commune de Trignac.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Trignac, le 02 JUIN 2022
Le Maire

Maire Adjoint
Jean Louis LELIEVRE



ACCUSE DE RECEPTION

*Cet accusé de réception vous est transmis suite à la validation de votre demande de publication.
Après traitement et vérification par nos services, Médialex vous adressera une attestation de parution confirmant la date de parution possible dans le ou les supports demandés.*

De la part de : **Medialex**
Identifiant annonce : **21192523 / Zone 20**

Rennes,
Le 29/06/2022 08:59

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

Catherine LAVANDIER
COMMUNE DE TRIGNAC

le texte d'annonce légale ci-dessous :

Commune de TRIGNAC

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°133/22 en date du 02 juin 2022, Monsieur le Maire de la commune de Trignac a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au déclassement du domaine public d'une partie de l'avenue Auguste Renoir, avenue Eugène Delacroix, rue Marie Laurencin et rue Jean-Baptiste Corot.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 28 juillet à 9h00 au vendredi 12 août 2022 à 17h00.

A cet effet, Monsieur René PRAT, retraité de l'Armée, a été désigné commissaire enquêteur par monsieur le Maire de Trignac, pour conduire cette enquête. Il recevra le public en mairie de Trignac :

- Le jeudi 28 juillet 2022 de 9h à 12h,
- Le vendredi 12 août 2022 de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie de Trignac pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant toute la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête en mairie de Trignac
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, 11place de la mairie 44570 TRIGNAC,
- par voie électronique à l'adresse mail dédiée à l'enquête : « enquetepublique2022@mairie-trignac.fr »

Le Maire de TRIGNAC
Claude AUFORT

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce enquête publique 2ème avis a été reçue pour une demande de publication dans :

| Date | Support | Département |
|---|---------------------------------------|-----------------------|
| Le 1 juillet 2022 (date définie sous réserve) | L'Echo de l'Ouest (support papier) | 44 - LOIRE ATLANTIQUE |
| Le 1 juillet 2022 (date définie sous réserve) | Ouest-France (support papier) | 44 - LOIRE ATLANTIQUE |

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex



ACCUSE DE RECEPTION

*Cet accusé de réception vous est transmis suite à la validation de votre demande de publication.
Après traitement et vérification par nos services, Médialex vous adressera une attestation de parution confirmant la date de parution possible dans le ou les supports demandés.*

De la part de : Médialex
Identifiant annonce : 21172373 / Zone 20

Rennes,
Le 13/06/2022 11:22

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

Catherine LAVANDIER
COMMUNE DE TRIGNAC

le texte d'annonce légale ci-dessous :

Commune de TRIGNAC

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°133/22 en date du 02 juin 2022, Monsieur le Maire de la commune de Trignac a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au déclassement du domaine public d'une partie de l'avenue Auguste Renoir, avenue Eugène Delacroix, rue Marie Laurencin et rue Jean-Baptiste Corot.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 28 juillet à 9h00 au vendredi 12 août 2022 à 17h00.

A cet effet, Monsieur René PRAT, retraité de l'Armée, a été désigné commissaire enquêteur par monsieur le Maire de Trignac, pour conduire cette enquête. Il recevra le public en mairie de Trignac :

- Le jeudi 28 juillet 2022 de 9h à 12h,
- Le vendredi 12 août 2022 de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie de Trignac pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant toute la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête en mairie de Trignac
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, 11 place de la mairie 44570 TRIGNAC,
- par voie électronique à l'adresse mail dédiée à l'enquête : « enquetepublique2022@mairie-trignac.fr »

Le Maire de TRIGNAC
Claude AUFORT

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce enquête publique 1er avis a été reçue pour une demande de publication dans :

| Date | Support | Département |
|---|---------------------------------------|-----------------------|
| Le 15 juin 2022 (date définie sous réserve) | Ouest-France (support papier) | 44 - LOIRE ATLANTIQUE |
| Le 17 juin 2022 (date définie sous réserve) | L'Echo de l'Ouest (support papier) | 44 - LOIRE ATLANTIQUE |

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex



DEVIS

Votre référence : **ENQUÊTE PUBLIQUE LA GAGNERIE**
Type d'annonce : **enquête publique 1er avis**

(Code client : C0718943 / identifiant annonce : 21172373 / Zone 20)

Commune de **TRIGNAC**

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°133/22 en date du 02 juin 2022, Monsieur le Maire de la commune de Trignac a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au déclassement du domaine public d'une partie de l'avenue Auguste Renoir, avenue Eugène Delacroix, rue Marie Laurencin et rue Jean-Baptiste Corot.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 28 juillet à 9h00 au vendredi 12 août 2022 à 17h00.

A cet effet, Monsieur René PRAT, retraité de l'Armée, a été désigné commissaire enquêteur par monsieur le Maire de Trignac, pour conduire cette enquête. Il recevra le public en mairie de Trignac :

- Le jeudi 28 juillet 2022 de 9h à 12h,
- Le vendredi 12 août 2022 de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie de Trignac pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant toute la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête en mairie de Trignac
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, 11place de la mairie 44570 TRIGNAC,
- par voie électronique à l'adresse mail dédiée à l'enquête : « enquetepublique2022@mairie-trignac.fr »

Le Maire de **TRIGNAC**
Claude AUFORT

Vos informations de facturation

FORMAT FACTURE ET JUSTIFICATIF : Numérique

LIBELLÉE À :

COMMUNE DE TRIGNAC
11 PLACE DE LA MAIRIE
44570 TRIGNAC

ADRESSÉE À :

calavandier@mairie-trignac.fr

Prix de votre commande

Date de parution⁽¹⁾ : Le mercredi 15 juin 2022
Support sélectionné : (Ouest-France - 44)



Support papier

Prix de la publication : 239.55[€]HT

Date de parution⁽¹⁾ : Le vendredi 17 juin 2022
Support sélectionné : (L'Echo de l'Ouest - 44)



Support papier

Prix de la publication : 239.55[€]HT

Vos conditions tarifaires :

| | |
|-----------|-------------------------|
| Total HT | 479.10 [€] HT |
| TVA | 95.82 [€] |
| Total TTC | 574.92 [€] TTC |

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Validez ce devis sur medialex.fr

(1) : Cette date sera prise en compte par nos équipes à réception de votre commande. La parution vous sera attestée sous réserve d'incidents techniques et/ou cas de force majeure.